









## CHARTRE DU JOUEUR

En signant une licence en faveur du SRS, le joueur adhère aux valeurs du club et ses principes. Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby. Le joueur doit faire honneur aux couleurs du SRS et sa tenue sur et en dehors du terrain doit être irréprochable.

**ART 1 :** Mon rugby c'est mon plaisir, j'entends bien qu'on le respecte

**ART 2 :** Je dois être traité avec dignité et respecté de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.

**ART 3 :** Etre entraîné et entouré par des personnes compétentes, avoir la meilleure formation :

- ✓ formation sportive : connaissance des règles, compréhension du jeu,
  - ✓ formation technique : développement physique et "santé" dans la sécurité, apprentissage gestuel.
- Cette formation doit être faite en fonction de mes possibilités.

**ART 4 :** Je veux me mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès et participer à des compétitions adaptées avec le plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.

**ART 5 :** J'ai le droit à un temps de repos : je ne suis pas une machine à jouer.

**ART 6 :** J'ai le droit à la différence « Je peux ne pas être un champion... mais je peux le devenir ».

**ART 7 :** « J'ai le droit à la RESPONSABILITÉ "J'ai aussi, sur le terrain comme dans la vie de tous les jours, des obligations »

**ART 8 :** J'ai le droit au respect de ma personnalité, de mes convictions, voire de ma différence

**ART 9 :** Je dois Respecter : mes partenaires, le groupe, mes adversaires, qui sont des partenaires de jeu **et ne pas confondre:**

- ✓ **Combat et Violence**
- ✓ **Agressivité et Agression**
- ✓ **Engagement et Aveuglement**

**ART 10 :** Je dois Tenir mes engagements

- ✓ sportifs: assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et matches.
- ✓ Prévenir le dirigeant et/ou l'éducateur en cas d'absence
- ✓ Se comporter d'une manière responsable.

**ART 11 :** J'ai le devoir de politesse, « Bonjour », « S'il vous plaît » et « Merci »

**Art 12 :** Je dois Respecter les règles et la culture du club.

- ✓ Privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel.
- ✓ Etre solidaire Pardonner les erreurs de ses partenaires.

**ART13 :** Je m'engage à collaborer à tout ce qui sera rangement de matériel, entretien ou lavage de celui-ci.

**ART 14 :** **Respecter l'équipe, les entraîneurs, les soigneurs, les dirigeants** Les personnes qui m'entourent pendant la saison de rugby sont là pour m'aider, me soigner, me soutenir mais ils ne sont pas là pour me servir de bonne à tout faire. Ils sont tous bénévoles et doivent être respectés.

**ART 15 :** Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Nom prénom

Date Signature du joueur et représentant légal



**AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT SRS**

Je soussigné (NOM, prénom, qualité),

\_\_\_\_\_

en cas d'accident de (NOM, prénom du licencié)

\_\_\_\_\_

autorise par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR :
  - à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
  - à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à :

Signatures

Le :

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Téléphone (portable et fixe si possible) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Coordonnées du médecin traitant :

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_



## Nos Partenaires



My sweet parfum

**Cabinet Ostéopathie  
Johann CHABENAT  
Savigny Bourg**



**Matthieu DACIER**  
**Conseiller Immobilier IAD À SAVIGNY-LE-TEMPLE**

